

N°9
22 juin 2022

ARC – MÉDITERRANÉEN



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
OCCITANIE

Référents filière & rédacteurs

Julien BALAJAS

Centre Technique de l'Olivier
j.balajas@ctolivier.org

Caroline GOUTINES

Centre Technique de l'Olivier
c.goutines@ctolivier.org

Directeur de publication

André Bernard

Président de la chambre régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte
d'Azur

Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
contact@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service régional de l'Alimentation
PACA

132 boulevard de Paris
13000 Marseille

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

Stades phénologiques

La floraison est terminée, les stades BBCH vont de 69 (nouaison) à 75 (les olives ont atteint 50% de leur taille).

Mouche de l'olive

Dans de nombreuses parcelles, les fruits ont déjà atteint le stade de réceptivité à la mouche de l'olive (>1cm), cependant les captures sont faibles et le risque est de **faible** à **fort**. **Il peut être nécessaire de protéger les olives par des applications de barrières minérales.**

Teigne

Le risque est de **faible** à **fort** en fonction des parcelles. **Les dernières applications de Bt sont encore possibles afin d'éliminer les jeunes larves sur petits fruits.**

Maladies du feuillage

Avec les fortes chaleurs, le vent et l'absence d'épisodes humides, le risque diminue. Il est de **faible** à **modéré** excepté sur le littoral dans le Var et les Alpes-Maritimes ou il peut être encore **très fort** en fonction des parcelles.

Autres bioagresseurs :

Cicadelle pruineuse (*Metcalfa pruinosa*)

Ce ravageur est observé dans les départements des Alpes-Maritimes et plus récemment dans le Var.

Cochenilles

Des cochenilles accompagnées de fumagine ont été observées dans de nombreuses parcelles. Les parties atteintes peuvent être enlevées pour limiter la propagation des cochenilles.

Focus *Xylella fastidiosa*



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA



Prévisions du 23 au 27 juin (source : Météo France) :

Département / Jour	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun
Alpes-De-Haute Provence					
Alpes-Maritimes					
Var					
Bouches-du-Rhône					
Vaucluse					
Drôme					
Ardèche					
Gard					
Hérault					
Aude					
Pyrénées orientales					

Le temps sera orageux à partir de vendredi dans la majorité des départements. Des averses orageuses avec des cumuls de précipitations pouvant atteindre les 10-20mm sont prévues vendredi dans les Alpes de Haute Provence, l'ardèche et l'Hérault. Le temps se découvrira ensuite et les températures maximales oscilleront autour de 30°C.

Stades phénologiques

Stade phénologique	BBCH 69 : Fin de la floraison et début de la formation des fruits	BBCH 71 : Les fruits ont atteint 10% de leur taille finale	BBCH 73 : Les fruits ont atteint 30% de leur taille finale	BBCH 75 : Les fruits ont atteint 50% de leur taille finale
Départements				
Alpes-Maritimes (06)		← 71-75 →		
Var (83)	← 69-72 →			
Alpes-de-Haute Provence (04)	← 69-71 →			
Bouches-du-Rhône (13)		← 71-75 →		
Gard (30)		← 71-75 →		
Hérault (34)		← 71-75 →		
Pyrénées orientales (66)		← 71-75 →		

Stades phénologiques, source : Centre Technique de l'Olivier et H. Lasserre pour France Olive

La nouaison a déjà eu lieu dans tous les départements, les olives atteignent jusqu'à 1,5 cm de long dans les parcelles les plus précoces. Dans de nombreuses parcelles d'observations, particulièrement affectées par le manque d'eau et les chaleurs printanières, des conséquences sur la floraison et la nouaison sont observables, c'est-à-dire des taux élevés de fleurs grillées, des petits fruits noircis ou frippés/séchés (photos ci-dessous) et donc des coulures parfois importantes.



©Centre Technique de l'Olivier

Mouche de l'olive, *Bactrocera oleae*

Éléments de biologie



Les larves de la mouche de l'olive creusent des galeries dans les fruits, entraînant leur chute. De plus, les mouches piquent les fruits favorisant l'apparition de la dalmaticose, une maladie fongique pouvant causer des pertes de récoltes importantes. Pour plus d'informations, consultez le site internet de [France Olive](http://FranceOlive.fr).

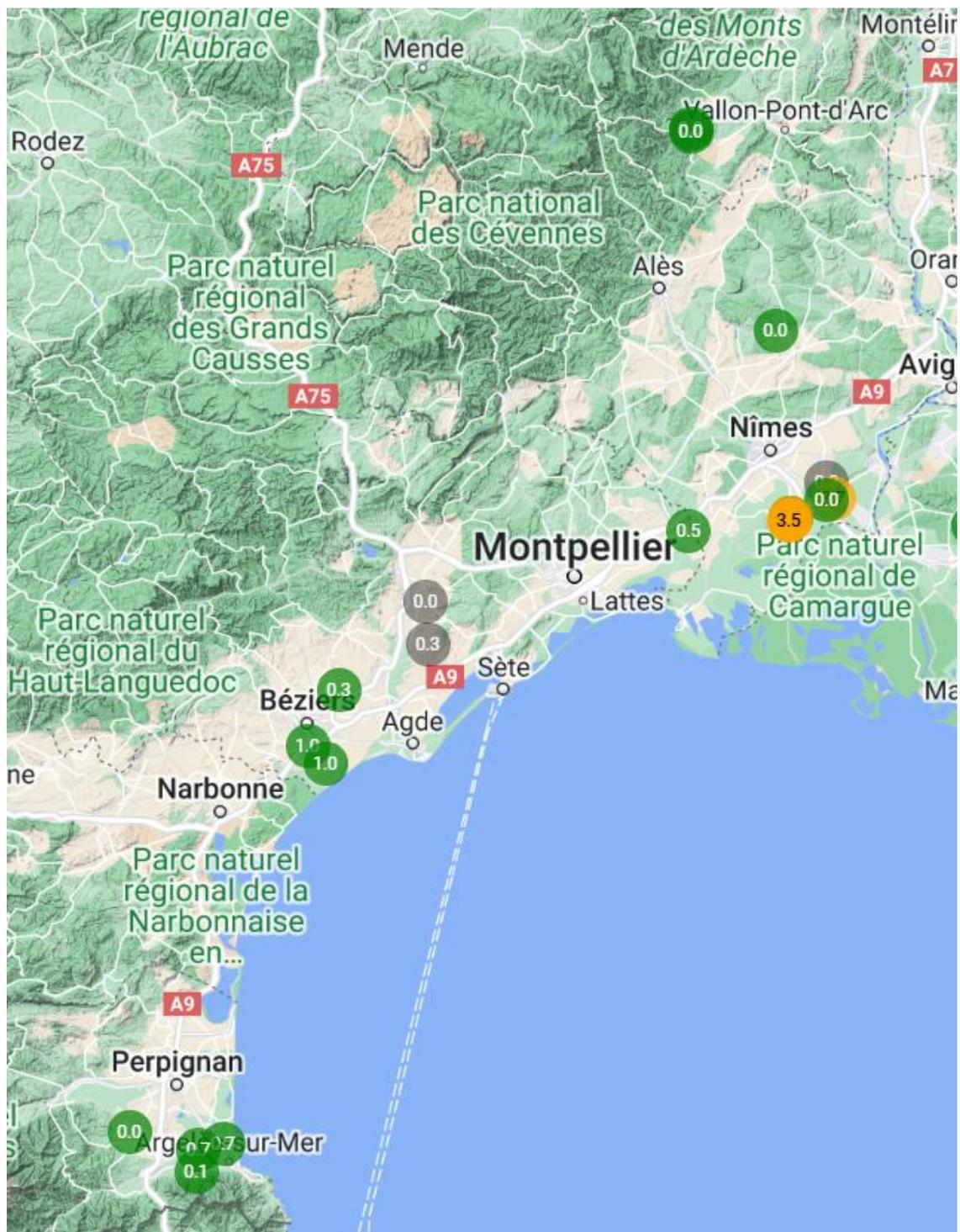
Mouche de l'olive et symptômes de dalmaticose, source : France Olive

Observations

Peu de mouches sont actuellement capturées. Vous pouvez consulter les cartes de piégeage de la mouche sur [Gestolive](http://Gestolive.fr) (Mouche > Carte de piégeage).

Extraits de la carte de piégeage de la mouche de l'olive du 1^{er} au 20 juin :





Le nombre moyen de mouches capturées par jour est affiché.

Evaluation du risque

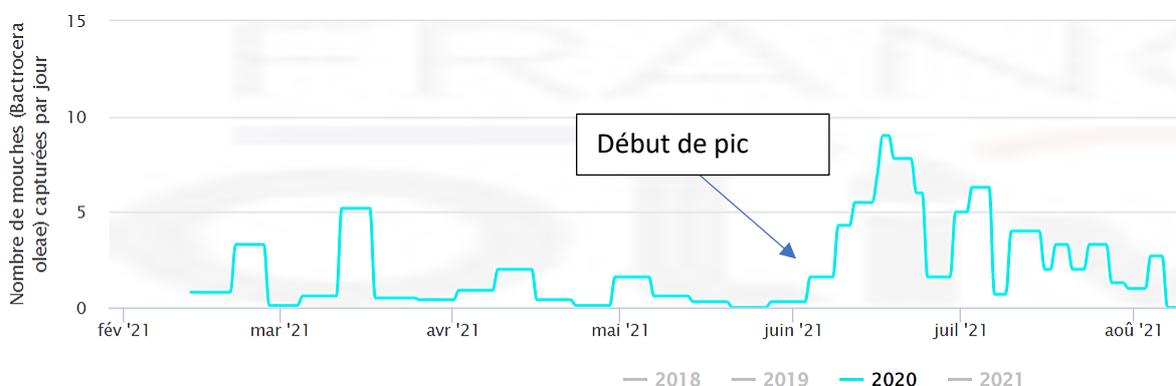
Peu de mouches sont pour l'instant capturées (de 0 à une dizaine par semaine), le risque évalué est de **Faible** à **Fort**.

Département	Risque évalué*
Gard (30)	Faible à Modéré
Hérault (34)	Faible à Modéré
Bouches-du-Rhône (13)	Faible à Fort
Alpes-Maritimes (06)	Fort
Alpes de Haute-Provence (04)	Faible à Modéré
Pyrénées-Orientales (66)	Modéré
Var (83)	Faible à Modéré
Vaucluse (84)	Modéré

**Nous vous rappelons que, comme souligné dans la section avertissement à la fin du document, les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.*

Gestion du risque

- **La mise en place des pièges chromatiques à phéromone est recommandée** afin de pouvoir suivre la dynamique des populations de mouche et **ainsi repérer le début des pics de vols**. Ces pièges sont à positionner dès la fin de la floraison. Les pièges doivent être relevés une fois par semaine.



- **Dès que les olives ont atteint le centimètre, une barrière minérale peut être appliquée sur les oliviers, ce qui protège les olives des piqures et pontes des mouches.**
- **Les pièges alimentaires, comme les pièges bouteilles servent à piéger massivement la mouche. Vous pouvez les mettre en place dès à présent uniquement si les fruits ont atteint 1 cm de long.** Pour rappel, le piégeage massif ne fonctionne que sur les parcelles de plus d'un hectare ou lorsque que la stratégie est déployée sur plusieurs petites parcelles regroupées, ainsi vous pourrez réduire votre population initiale de mouches sans en attirer d'autres. Si ce n'est pas le cas, il faut alors attendre le développement des fruits avant de mettre en place le piégeage massif car les mouches seront moins mobiles.

Fabriquer son piège alimentaire : <https://afidol.org/oleiculture/piegeage-massif-de-la-mouche-de-lolive/>



Éléments de biologie

Pour avoir plus d'informations sur la biologie et les dégâts de teigne, consultez le [BSV oléicole N°1](#) ou le site de [France Olive](#). Vous pouvez également consulter le [replay du webinaire de France Olive sur la teigne, surveillance et stratégie de lutte](#).

Dégâts et formes vivantes à observer sur inflorescences et petits fruits :



Œufs et larve de teigne qui vient de manger l'amandon de l'olive (génération carpophage).
Source : Cécile Combes.

Observations

Les adultes qui vont engendrer la génération carpophage sont en vol ou on finit leur vol et ont pondu sur fruit. Les fortes chaleurs semblent avoir contribué à diminuer les populations de teigne. Il faut rester très vigilant car le développement des fruits est en cours et les fruits attaqués par les larves teigne chutent prématurément avant la récolte. Selon les parcelles d'observations, le risque prévisionnel est de **faible** à **fort** :

Département	Risque évalué*
Gard (30)	Faible à modéré
Hérault (34)	Faible
Bouches-du-Rhône (13)	Faible à modéré
Alpes-Maritimes (06)	Faible à fort
Alpes de Haute-Provence (04)	Modéré à fort
Pyrénées-Orientales (66)	Modéré
Var (83)	Faible
Vaucluse (84)	Modéré

**Nous vous rappelons que, comme souligné dans la section avertissement à la fin du document, les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.*

Évaluation du risque

L'évaluation du risque doit se faire dès le début de la floraison, il est important de surveiller la présence des premières chenilles et des premiers dégâts sur inflorescences afin (i) d'estimer le risque de dégâts éventuel sur la récolte et (ii) de raisonner sa stratégie de lutte.

Gestion du risque

- Assurer un bon suivi de vos parcelles afin, de bien évaluer le risque lié aux dégâts observés, et bien positionner vos interventions.
- Le ***Bacillus thuringiensis* (Bt)** est un insecticide de biocontrôle autorisé contre la **teigne**, il est toxique pour les larves de teigne lorsqu'elles l'ingèrent. Des applications complémentaires peuvent encore être effectuées sur fruit.
- De nombreux auxiliaires peuvent parasiter ou prédateur la teigne de manière non négligeable. **Attention, les insectes auxiliaires sont également vulnérables aux pesticides non spécifiques.**

Maladies feuillage : Œil de paon et cercosporiose

SOMMAIRE



Éléments de Biologie



Symptômes d'œil de paon (gauche) et de cercosporiose (droite, face supérieure puis inférieure de la feuille atteinte), source : Centre technique de l'olivier.

Pour avoir plus d'informations sur ces maladies consultez le [BSV oléicole N°1](#) ou le site de [France Olive](#).

Observations

Le risque de contamination par les maladies fongique est relativement faible en cette période de l'année. Par contre dans certains secteurs où des taux d'humidité relative élevés sont présents, notamment la nuit (littoral dans le Var et les Alpes-Maritimes), le risque reste élevé.

Département	Risque cercosporiose évalué*	Risque œil de paon évalué*
Alpes-Maritimes (06)	Fort à Très fort	Faible à Modéré
Gard (30)	Faible à Modéré	Faible à Modéré
Hérault (34)	Faible	Faible à Modéré

Bouches-du-Rhône (13)	Faible	Faible
Pyrénées-Orientales (66)	Faible	Faible à Modéré
Alpes de Haute-Provence (04)	Faible à Fort	Faible à Fort
Var (83)	Faible à Très fort	Faible à Modéré
Vaucluse (84)	Modéré	Modéré

** Nous vous rappelons que, comme souligné dans la section avertissement à la fin du document, les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.*

Dans certains départements la présence de symptômes visibles a augmenté, ce qui peut augmenter le risque de contamination à l'automne, période de contamination principale.

Afin de connaître les sensibilités variétales aux maladies du feuillage, vous pouvez consulter le [précédent BSV](#).

Gestion du risque

- L'observation de vos parcelles reste indispensable pour une bonne gestion du risque. Pour davantage d'informations sur l'évaluation du risque, vous pouvez consulter les [précédents BSV](#).
- L'environnement immédiat des parcelles peut limiter leur ventilation et favoriser un microclimat humide.

Autres bioagresseurs



Cochenilles

Cochenilles		Éléments de biologie	Observations générales	Mesures prophylactiques
Cochenille noire (Coccidae)		Le miellat que produisent les Coccidae et Pseudococcidae, en se nourrissant de la sève, provoque le développement	Présence accrue de cochenilles (principalement noires) sur rameaux et développement de fumagine.	Éliminer les rameaux contaminés, favoriser les auxiliaires.

<p><i>Philippia follicularis</i> (Coccidae)</p>		<p>de fumagine. La présence de fumagine sur les feuilles diminue leur capacité à faire de la photosynthèse et affaiblit donc l'arbre.</p>		
<p>Cochenille farineuse (Pseudococcidae)</p>				
<p><i>Aspidiotus nerii</i></p>		<p>Cette cochenille de la famille des Diaspididae peut affaiblir les arbres, dessécher les feuilles et déformer les fruits. De la fumagine se développe également à partir du miellat produit.</p>		

©Centre technique de l'olivier, Maud Damiens (CA06).

Pour des informations complémentaires : [BSV Oléicole N°1](#)

Cicadelle pruineuse (*Metcalfa pruinosa*)

Éléments de biologie

(source : ephytia.inra.fr)

Metcalfa pruinosa est une fausse cicadelle, de la famille des flatidae. Cet insecte peut se développer sur une centaine d'espèces dont l'olivier.

Metcalfa passe l'hiver sous forme d'œufs blanchâtres, allongés, d'environ 1mm. Les œufs donnent naissance à des larves qui se développent d'avril à juillet.

Les adultes apparaissent en juillet et peuvent occasionner des dégâts :

- directs sur les branches en se nourrissant (piqûres),
- indirects par le développement de fumagine à partir du miellat qu'ils produisent.

A partir de mi-août, les femelles pondent sur l'écorce et éventuellement sur les bourgeons.



Larves de *Metcalfa pruinoso* (à gauche) et feutrage blanc/miellat sur inflorescences (droite). Source : Maud Damiens (CA 06).

Observations

Ce ravageur est déjà présent dans les Alpes-Maritimes et le Var, des larves de stades L1 à L3 (sur 5 stades) ont récemment été observées et les grappes d'olives ont été colonisées dans les parcelles concernées.

Les invasions se poursuivent et le risque est **fort**.

Gestion du risque

Il n'existe pour l'instant ni mesure prophylactique, ni mesure curative avérées contre ce ravageur.

ANNEXE : FOCUS *XYLELLA FASTIDIOSA*

La bactérie *Xylella fastidiosa* est présente en Occitanie ;, elle a été découverte pour la première fois en septembre 2020 à Trèbes (Aude), dans un établissement de production et de revente de végétaux d'ornement aux particuliers. En Occitanie, les zones délimitées pour *Xylella fastidiosa* s'étendent en mai 2022 sur 35 226 ha dans l'Aude, et 2 064 ha dans le Gard. Dans ces zones qui incluent l'ensemble des végétaux trouvés positifs ainsi qu'une « zone tampon » à 2,5 km, des mesures spécifiques de lutte et de surveillance renforcée sont mises en place.

Cette bactérie phytopathogène :

- est transmise et véhiculée par des insectes vecteurs (piqueurs suceurs de sève brute), par la plantation de plants contaminés, par les plaies de taille (outils contaminés) ou par d'autres blessures ;
- n'a pas d'effet sur les Hommes ou les animaux ;
- a un large spectre de végétaux hôtes (655 espèces végétales hôtes dans le monde / mortelle pour près de 200 végétaux) tels que les arbres fruitiers (fruits à noyaux), la vigne, les oliviers, les agrumes, les chênes, la luzerne, certaines espèces ornementales...
- a plusieurs sous-espèces qui affectent de façon différenciée les végétaux, en lien également avec les conditions pédoclimatiques ;

En Occitanie, seule la sous-espèce ***multiplex*** a été détectée, **principalement sur faux-genêt d'Espagne (*Spartium junceum*), lavande (*Lavandula* spp.), amandier (*Prunus dulcis* – en milieu non cultivé à ce jour), églantier (*Rosa canina*), luzerne (*Medicago sativa*) et coronille glauque (*Coronilla valentina*)**. La surveillance et la lutte se concentrent sur les espèces végétales reconnues sensibles à cette sous-espèce de la bactérie.

Malgré les nombreux prélèvements réalisés dans le cadre de la surveillance officielle, **l'olivier n'a jamais été trouvé contaminé par *Xylella fastidiosa* en Occitanie**, et de plus la sous-espèce ***pauca***

responsable du CoDiRO (Complexe du dessèchement rapide de l'olivier) dans les Pouilles (Italie) et principale menace pour l'olivier n'a jamais été détectée en Occitanie.

Cependant l'olivier peut être infecté par *Xylella fastidiosa* subsp. *multiplex*, et il est donc concerné par les mesures de lutte dans les zones délimitées d'Occitanie. Dans les zones infectées d'un rayon de 50 m autour des végétaux trouvés contaminés, l'olivier est soumis à :

- arrachage obligatoire sauf dérogation encadrée par le règlement (UE) 2020/1201 et après analyse officielle négative ;
- interdiction de plantation.

La liste complète des espèces végétales concernées (sensibles à la sous-espèce *multiplex*) est consultable en suivant ce lien :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-actualisation-de-la-liste-des-vegetaux-hotes-et-specifies-20-a6392.html>

• **Les symptômes**

Les symptômes de la contamination par *Xylella fastidiosa* sont peu spécifiques, rendant difficile sa détection. Le risque de confusion avec d'autres causes d'origines biotique ou abiotique (carences, stress hydriques, etc.) est donc élevé.

Différents types de symptômes peuvent ainsi être observés. A titre d'exemples :

- Les brûlures foliaires et, dans les stades les plus avancés, le dessèchement des rameaux (notamment dans le houppier des arbres), suivis de la mort de la plante dans les cas les plus graves (polygale à feuilles de myrte, laurier-rose, olivier, amandier, ...)
- Les chloroses foliaires (sur caféier, oranger) ;
- Les défauts de lignification (aoûtement) et la persistance des pétioles après la chute des feuilles (vigne) ;
- Le nanisme, associé à une coloration bleu-vert des feuilles (luzerne) ;
- Le port tombant et la réduction des entre-nœuds (pêcher) ;
- Des jaunissements et des rougissements des feuilles (vigne).



Brûlures foliaires sur amandier – Photo Université de Berkeley



Brûlures foliaires sur amandier – Photo Université de Californie



Symptômes sur olivier – Photo DRAAF



Symptômes sur Oliver – Photo DRAAF

• Que faire en présence d'un foyer ?

Xylella fastidiosa est un organisme de quarantaine prioritaire. D'après le règlement (UE) 2016/2031, son incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est considérée comme la plus grave pour le territoire de l'Union européenne, rendant obligatoires la surveillance et la lutte contre la bactérie sur tout le territoire européen.

La réglementation européenne spécifique à *Xylella fastidiosa* (règlement (UE) 2020/1201) précise les dispositions visant à empêcher l'introduction et la propagation de la bactérie dans l'UE. La stratégie de surveillance et de lutte repose sur le triptyque suivant :

- une surveillance et une détection précoce de la présence de la bactérie dans l'ensemble du territoire ;
- l'éradication de l'organisme nuisible notamment par **destruction des végétaux contaminés et de l'ensemble des végétaux spécifiés dans les zones infectées** (ZI de 50 m de largeur autour des végétaux contaminés) et **interdiction de plantation de végétaux spécifiés dans ces mêmes zones** ;
- la restriction de mouvement des végétaux sensibles provenant des zones délimitées.

[L'arrêté national du 19 octobre 2020](#) relatif aux mesures de lutte à mettre en œuvre contre *Xylella fastidiosa* renvoie aux dispositions européennes et prévoit que le préfet de région établisse les zones délimitées.

Pour les foyers de l'Aude et du Gard, [l'arrêté signé le 3 mai 2022](#) par le Préfet de la région Occitanie définit une zone délimitée autour des végétaux infectés. La zone délimitée regroupe une zone infectée (ZI) d'un rayon d'au moins 50 m et une zone tampon (ZT) d'un rayon d'au moins 2,5 km au-delà de la zone infectée. L'arrêté précise la liste des communes concernées.

Les inspections se poursuivent, sous l'égide des services de l'Etat, pour renforcer la surveillance des végétaux hôtes sur tout le territoire régional, dans les différents compartiments végétaux (zones agricoles, milieux naturels et semi-naturels, établissements producteurs ou revendeurs de végétaux destinés à la plantation).

Pour informer, sensibiliser et formuler des préconisations afin de prévenir toute introduction et expansion de la maladie sur notre territoire, une nouvelle campagne de communication est déployée chaque année.



L'Italie, l'Espagne et le Portugal sont touchés par la bactérie.

Dans l'Union européenne, la sous-espèce *Xylella fastidiosa* subsp. *pauca* est présente dans les îles Baléares (Espagne) et dans les Pouilles (Italie).

Soyez vigilants avec les plantes en provenance de ces pays.



En cas de suspicion de foyer, contactez rapidement la DRAAF Occitanie. Une adresse de messagerie dédiée a été mise en place :

xylella-2020.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

- **Pour plus d'informations**

Site internet Ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

<https://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-mortelle-pour-200-especes-vegetales>

Site internet DRAAF Occitanie :

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Vigilance-vis-a-vis-de-Xylellak>

Avertissement

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Centre Technique de l'Olivier – BALAJAS Julien – GOUTINES Caroline

Relecture

DRAAF - SRAL PACA

Chambres régionales d'agriculture Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Observation

Christine Agogué – CA 11

Margaux Allix – CivamBio 66

Corinne Barge – CIVAM oléicole 13

Edgar Raguenet – Groupement des Oléiculteurs de Vaucluse

Célie Chaper – Coopérative du Nyonsais

Benoit Chauvin Buthaud - CA 26

Cécile Combes – GE des coopératives oléicoles du Gard et de l'Hérault

Célia Gratraud – Consultante en oléiculture

Maud Damiens – CA 06

Hélène Lemoine – CA 34

Sébastien Le Verge – Conseiller indépendant 13/83

Nathalie Serra-Tosio – SIOVB (Baux de Provence)

Alex Siciliano – GOHPL (Haute Provence et Luberon)

Fanny Vernier – CA 83

François Veyrier – CETA d'Aubagne

Financement

Action du plan Ecophyto pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA